

PARCOURSUP - PHASE COMPLEMENTAIRE

Information importante à l'attention des familles et des élèves

Si vous avez maintenu des vœux en attente (avec ou sans proposition d'admission) : validez votre 1er point d'étape obligatoire avant jeudi 27 juin 2019

Madame, Monsieur,

Après une suspension pendant les épreuves écrites du baccalauréat, la phase d'admission Parcoursup reprend son cours normal dès le 25 juin au matin : des nouvelles propositions d'admission sont envoyées par les formations et les listes d'attente sont actualisées.

A cette même date débute le 1^{er} point d'étape obligatoire : un mois et demi après le début de la phase d'admission, ce premier point d'étape est l'occasion pour votre enfant de faire un point sur sa situation en confirmant ses choix et, si besoin de demander un conseil pour échanger sur son dossier.

Votre enfant doit impérativement valider son premier point d'étape s'il n'a que des vœux en attente ou s'il a accepté une proposition d'admission tout en maintenant des vœux en attente. Concrètement, cela signifie qu'il doit se connecter à son dossier entre le 25 et le 27 juin pour confirmer les vœux en attente qu'il souhaite maintenir ainsi que sa proposition d'admission s'il en a déjà accepté une.

Il recevra un rappel le premier et le dernier jour du point d'étape par mail, sms et application mobile.

S'il a besoin d'un conseil avant de valider son point d'étape, il peut contacter l'équipe du lycée ou son professeur principal. Il peut aussi poser ses questions via la rubrique contact depuis son dossier ou le numéro vert Parcoursup.

Retrouvez toute l'information sur le 1^{er} point d'étape :

Les points d'étape : comment ça marche ?

https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=points_etape

Bien cordialement,